RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 21 JAN. 2025

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-830 du 16 septembre 2013 modifié portant statut particulier du corps des secrétaires de documentation du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure et au grade de secrétaire documentation de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de corps de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Sandrine PLATERIER, chargée d'études documentaires principale, chargée de la protection des monuments historiques, référente pour le département de l'Aisne, correspondante Jardins Hauts-de-France, co-correspondante Label Villes et Pays d'art et d'histoire, direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, conservation régionale des monuments historiques est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaire principal, chargé du centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales, direction des fonds, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, centre de sigillographie et d'héraldique, Archives nationales ;

- Madame Valérie DE WULF, secrétaire de documentation de classe supérieure, archiviste documentaliste, direction des publics, Archives nationales ;

- Madame Maia PIRAT, chargée d'études documentaires, direction des fonds, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence de ce jury sera assurée par Monsieur Clément BLANC, chargé d'études documentaire principal, chargé du centre de sigillographie et d'héraldique des Archives nationales, direction des fonds, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, centre de sigillographie et d'héraldique, Archives nationales.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 21 JAN. 2025

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES